

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/005**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Compte de gestion 2022**

Rapporteur : M. Joël LARROQUE

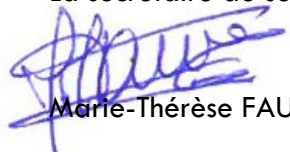
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 établi par le service de gestion comptable de Toulouse Couronne Est, qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	2 177 437,81	- 8 587,21	2 168 850,60
FONCTIONNEMENT	380 572,92	173 530,13	554 103,05
TOTAL	2 558 010,73	164 942,92	2 722 953,65

Le Conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

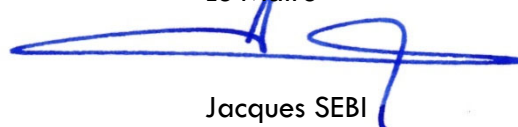
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le service de gestion comptable de Toulouse Couronne Est, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- approuve ce compte de gestion et le déclare en conformité avec le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur.

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Numéro d'ordre  
2023/006**

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Compte administratif 2022**

Rapporteur : M. Joël LARROQUE

Le compte administratif représente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de 554 103,05 €  
et un excédent d'exécution d'investissement cumulé de 2 168 850,60 €

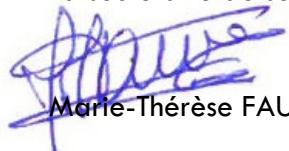
soit un excédent global de clôture de 2 722 953,65 €

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au Conseil municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par le service de gestion comptable de Toulouse Couronne Est, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2022, M. Joël LARROQUE assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

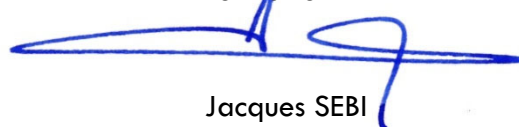
Le Conseil municipal,  
vu la délibération du 5 avril 2023 portant approbation du compte de gestion 2022,  
après examen du compte administratif 2022 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
- approuve le compte administratif 2022

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/007**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Rapporteur : M. Joël LARROQUE

Au vu du compte administratif 2022, il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022, soit 2 722 953,65 € de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement : 554 103,05 €  
affecté dans son intégralité à la section de fonctionnement du budget primitif 2023  
(inscription au compte 002 excédent de fonctionnement reporté)

Excédent d'investissement : 2 168 850,60 €  
obligatoirement affecté en recettes d'investissement du budget primitif 2023  
(inscription au compte 001 excédent d'investissement reporté)

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme détaillée ci-dessus.

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABE  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/008**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Budget primitif 2023**

Rapporteur : M. Joël LARROQUE

Après analyse du compte administratif 2022 et affectation du résultat au BP 2023, ainsi que l'arbitrage des projets d'investissement et des dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2023, il est proposé au Conseil municipal, d'adopter le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes soit :

Section de fonctionnement :	5 100 000 €
Section d'investissement :	<u>2 656 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>7 756 000 €</b>

Les montants se répartissent comme suit :

## BP 2023

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

011 Frais de gestion générale  
1 141 000,00

012 Frais de personnel  
3 100 000,00

65-67-68 Autres charges de gestion  
254 388,00

042 Dotation aux amortissements  
102 649,40

66 Intérêts de la dette  
0,00

014 Atténuation de produits  
72 000,00

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE  
4 670 037,40

022 Dépenses imprévues  
279 962,60

023 Prélèvt pour dépenses  
d'investissement  
150 000,00

TOTAL DEPENSES  
5 100 000,00

#### RECETTES

70-75-77 Produits de l'exploitation  
572 000,00

73111 + 7318 Fiscalité locale  
1 536 600,00

73211 Attribution compensation TM  
1 163 500,00

73212 Dot. solidarité communautaire TM  
200 000,00

7411 DGF + 74121 DSR  
111 000,00

7478 CAF  
537 000,00

Taxes, dotations et compensations diverses  
121 200,00

Taxe additionnelle aux droits de mutation  
300 000,00

013 Atténuation de charges  
4 596,95

TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE  
4 545 896,95

002 Excédent de fonctionnement reporté  
(CA 2021)  
554 103,05

TOTAL RECETTES  
5 100 000,00

-124 140,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

16 Remboursement de la dette  
0,00

023 Prélèvt de la section de fonct  
150 000,00

20-21-26 Travaux annuels  
662 000,00

040 Dotation aux amortissements  
102 649,40

21 Travaux de performance énergétique  
150 000,00

10 Dotations (FCTVA)  
68 000,00

21 Projet LEDSS++  
105 000,00

13 Subventions  
166 500,00

23 Grands projets  
1 739 000,00

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE  
2 656 000,00

-2 168 850,60

TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE  
487 149,40

001 Excédent d'investissement reporté (CA  
2021)  
2 168 850,60

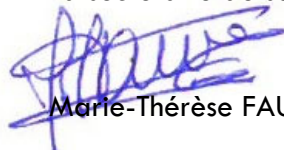
TOTAL DEPENSES  
2 656 000,00

TOTAL RECETTES  
2 656 000,00

Le Conseil municipal,  
vu l'exposé de Monsieur LARROQUE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

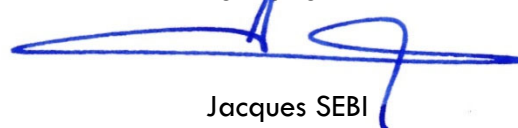
- adopte le Budget Primitif de l'exercice 2023 comme présenté.
- précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature comptable M14

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/009**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Fiscalité locale – vote des taux : délibération rectificative de la délibération du 5 avril 2023 suite à une erreur matérielle**

Rapporteur : M. Joël LARROQUE

Monsieur LARROQUE rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Compte tenu du contexte financier et de l'évolution des bases locatives décodées dans la loi de finances pour 2023, le débat d'orientation budgétaire a fait apparaître la nécessité de maintenir le taux de fiscalité locale au même niveau que l'an dernier.

Il est donc proposé d'appliquer les taux comme détaillés ci-dessous

	Taux 2022	Taux 2023	Différentiel
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,99 %	33,99 %	+0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91,14 %	91,14 %	+0%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	10,00 %	10,00%	+0%

Le Conseil municipal,  
vu l'exposé de Monsieur LARROQUE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- vote pour 2023 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33,99 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 91,14 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10,00%

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/010**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyrille DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Renouvellement de la convention de carte d'achat public**

Rapporteur : M. Jacques SEBI

Par délibération du 25 septembre 2019, le Conseil municipal de Montrabé a validé la conclusion d'une convention de carte d'achat public avec la Caisse d'Épargne.

Un tel dispositif permet de disposer d'une carte de paiement Visa à autorisation systématique permettant d'effectuer tout achat « public » qu'il soit de proximité ou à distance auprès de fournisseurs préalablement référencés par le responsable de programme.

Cette carte fonctionne comme une carte bancaire classique mais d'un usage encadré en fonction des droits et possibilités accordés par le responsable de programme (elle ne permet pas le retrait d'espèces).

La convention conclue en 2019 étant arrivée à expiration, il est proposé de la renouveler. Les coûts associés sont les suivants :

- abonnement annuel : 100 €
- cotisation / an / carte : 25 €
- commission flux : 0,50 %

Il est proposé de réserver une possibilité de commander 5 cartes (les cotisations n'étant payées que pour les cartes effectivement mises en œuvre), avec un plafond annuel toutes cartes confondues fixé à 15.000 €.

Le Conseil municipal,

vu le Décret N°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat, vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

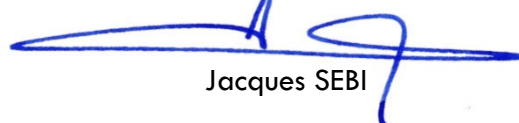
- approuve la signature d'une convention de carte d'achat public avec la Caisse d'Épargne,
- précise que le nombre maximal de cartes pouvant être créées dans ce cadre sera au nombre de cinq,
- fixe le plafond annuel maximal global à 15.000 €,
- donne mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer tout acte relatif à cette création.

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/011**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Mme Marie-Claude PIZZUTO

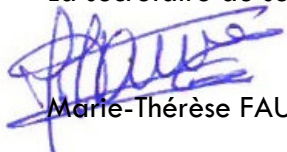
A l'occasion du vote du budget primitif 2023, il a été prévu à l'article 657362 un montant de 13.048 € au titre de la subvention annuelle au CCAS de la Commune de Montrabé.

Il est proposé par le Conseil d'Administration du CCAS que ce montant soit versé en 2 fois : 8.000 € dès le vote du budget, et le solde en fin d'exercice.

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 13.048 € au titre de la participation du budget communal au budget du CCAS
- précise que ce montant sera versé en deux fois : 8.000 € dès le vote du budget communal, le solde en fin d'exercice.

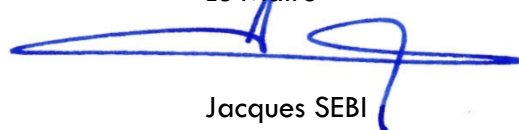
La secrétaire de séance



Marie-Thérèse FAURE



Le Maire



Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/012**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Subvention au Comité des Fêtes**

Rapporteur : M. Serge PALUSTRAN

La Commune a été saisie de la création d'un Comité des Fêtes, nouvelle association souhaitant renouveler et redynamiser les animations communales.

A ce titre, il est proposé d'allouer à cette association une subvention de 5.000 €, accompagnant sa création, en particulier la prise en charge de la fête locale, dont le montant ne sera plus pris en charge par la Commune.

Le somme correspondante est prévue à l'article 6574 du Budget Primitif pour 2023, et sera versée dès que le budget aura été approuvé.

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association du Comité des Fêtes
- précise que ce montant sera versé dès le vote du budget communal.

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/013**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Droits de place pour l'occupation occasionnelle du domaine public**

Rapporteur : M. Serge PALUSTRAN

Par délibération du 16 novembre 2022, le Conseil municipal a défini les tarifs pour 2023.

La Commune est régulièrement sollicitée par des entreprises du type « food-trucks », qui souhaitent s'installer occasionnellement sur le domaine public lors de manifestations locales.

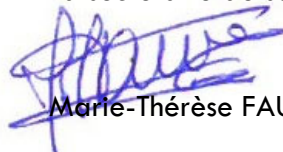
Afin de pouvoir encaisser une recette, il est nécessaire de fixer un tarif pour cette occupation.

Il est ainsi proposé de fixer un tarif de 60 € pour la demi-journée et de 120 € pour la journée.

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

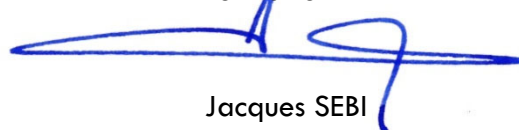
- adopte les tarifs ci-dessus détaillés, applicables dès que la présente délibération aura été rendue exécutoire
- précise que ces tarifs seront intégrés dans la grille tarifaire revue annuellement,
- précise que ces tarifs ne valent que pour les occupations occasionnelles du domaine public par des food-trucks lors de l'organisation de manifestations locales.

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/014**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Refacturation des frais générés par des personnes privées**

Rapporteur : M. Jacques SEBI

La Commune peut être amenée à exposer des frais liés à des activités de personnes privées, non conformes à une réglementation en vigueur.

C'est le cas, par exemple, pour l'enlèvement de voitures par la fourrière, pour la taille de haies sur domaine privé à proximité du domaine public ou encore pour la réparation de toute sorte de dégradations.

Afin de permettre à la Commune de se retourner contre les personnes privées, particuliers ou personnes morales, et leur réclamer le remboursement des frais exposés par elle de leur fait, ou de leur inaction, il est nécessaire de disposer d'une délibération de principe permettant cette refacturation.

Il est ainsi proposé de refacturer les frais exposés, au prix coûtant, augmentés le cas échéant du coût horaire de traitement administratif ou technique par les services municipaux.

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient de pouvoir refacturer aux personnes physiques et morales les coûts générés par elles du fait du non-respect d'une réglementation, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la refacturation à prix coûtant des frais exposés par la Commune, augmentés le cas échéant du coût horaire de traitement administratif ou technique par les services municipaux.

- donne mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins d'émettre les titres de recettes correspondants.

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABE  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/015**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Service jeunes et accueil de loisirs : fixation des tarifs des séjours d'été**

Rapporteur : Mme Nicole RAME

L'Accueil de Loisirs et le Service Jeunesse organisent des séjours de vacances d'été.

Pour l'été 2023, 3 séjours sont prévus en fonction des catégories d'âge. Leur tarif est fixé en fonction du coût du séjour et de l'application de quotients familiaux pour en favoriser l'accessibilité.

Le tarif comprend :

- la pension complète
- le transport
- la location du matériel
- les encadrements des activités par du personnel diplômé
- le goûter

Les tarifs sont détaillés dans les tableaux ci-après.

juil-23		du 17/07 au 20/07		CARCASSONNE		24 enfants		4 jours		AL		GS CE1
		QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF
		<	501 à	801 à	1201 à	1501 à	1701 à	2001 à	>			EXT
		500	800	1200	1500	1700	2000	2300	2301			
Prise en charge collectivité	4	65%	60%	55%	50%	25%	15%	8%	3%			coût réel séjour
Tarif		127 €	145 €	163 €	182 €	272 €	309 €	334 €	352 €			363 €
Aide aux tps libre 0 - 400	18	55 €	73 €									
Aide aux tps libre 401 - 600	12	79 €	97 €	115 €								
Aide aux tps libre 601 - 800	10	87 €	105 €	123 €								

juil-23		du 10/07 au 14/07		ST FEREOLE		30 elem 24 jeunes		5 jours		AL SJ		CE2 CM2 COLLEGE
		QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF
		<	501 à	801 à	1201 à	1501 à	1701 à	2001 à	>			EXT
		500	800	1200	1500	1700	2000	2300	2301			
Prise en charge collectivité	5	65%	60%	55%	50%	25%	15%	8%	3%			coût réel séjour
Tarif		138 €	158 €	177 €	197 €	295 €	335 €	362 €	382 €			394 €
Aide aux tps libre 0 - 400	18	48 €	68 €									
Aide aux tps libre 401 - 600	12	78 €	98 €	117 €								
Aide aux tps libre 601 - 800	10	88 €	108 €	127 €								

août-23		du 21 au 25/08		VENDRES PLAGES		36 enfants		5 jours		AL SJ		CP Collège
		QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF	QF
		<	501 à	801 à	1201 à	1501 à	1701 à	2001 à	>			EXT
		500	800	1200	1500	1700	2000	2300	2301			
Prise en charge collectivité	5	65%	60%	55%	50%	25%	15%	8%	3%			coût réel séjour
Tarif		145 €	166 €	186 €	207 €	310 €	352 €	381 €	401 €			414 €
Aide aux tps libre 0 - 400	18	55 €	76 €									
Aide aux tps libre 401 - 600	12	85 €	106 €	126 €								
Aide aux tps libre 601 - 800	10	95 €	116 €	136 €								

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- approuve les tarifs des séjours organisés par l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunesse pour l'été 2023
- précise que les participations seront recouvrées au moyen de la régie de recette communale créée à cet effet.

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Numéro d'ordre  
2023/016**

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Service jeunes et accueil de loisirs : fixation des tarifs des séjours d'été**

Rapporteur : M. Jacques SEBI

Dans le cadre du service parentalité, la Commune déploie les actions suivantes :

- Reconduction des Ateliers parents / enfants / adolescents
- Reconduction des Journées intergénérationnelles Festi Jeuxnes été et hiver
- Maintien d'un service dédié aux parents : le Point Famille
- Création de la Semaine de la Petite Enfance

A ce titre, une subvention de 5.000 € est sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne. Cette aide est demandée de façon pluri annuelle (pour 2023 et 2024).

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- sollicite une subvention à hauteur de 5 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne au titre du REAAP,
- donne mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer tout document y relatif

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/017**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Demande de subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) de Haute-Garonne**

Rapporteur : M. Jacques SEBI

Le pôle éducation – famille de la Commune de Montrabé reconduit le projet Prévention et Sécurité Routière de la grande section à la 3<sup>ème</sup>. Dans ce cadre, la Commune déploie les actions suivantes :

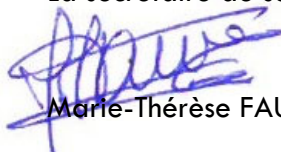
- de la grande section à la 3<sup>ème</sup> : exercice d'évacuation d'un car scolaire
- CP, CE1 : évaluer les dangers aux abords de la voie ferrée
- CE2 : Permis piéton
- CM1, CM2 : Permis vélo
- 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> : Mini code de la route
- 3<sup>ème</sup> : journée de sensibilisation comprenant les ateliers suivants : simu tonneau et smartchoc / législation et parcours trottinette électrique / drogue et alcool au volant avec lunette de prévention et parcours / désincarcération

A ce titre, une subvention de 1.495 € est sollicitée auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière.

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

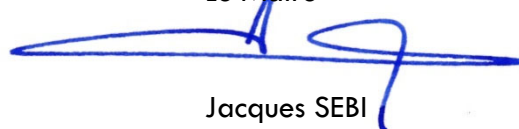
- sollicite une subvention à hauteur de 1.495 € auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne au titre du PDASR,
- donne mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer tout document y relatif

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTRABÉ  
REUNION DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
26	16	5

Date de la convocation
30 mars 2023
Date d'affichage
30 mars 2023

**Numéro d'ordre  
2023/018**

**Etaient présents :** M. Jacques SEBI, Mme Annie ALGRANTI, M. Joël LARROQUE, Mme Marie-Claude PIZZUTO, M. Serge PALUSTRAN, Mme Françoise GONZALEZ, M. Patrick HERBAUT, M. Jérémie SARTOR, M. Bernard BARBE, Mme Nicole RAME, Mme Marie-Thérèse FAURE, M. Philippe PONS, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Cyril HERITIER, M. Laurent MANDEGOU, M. Michel ANGLA.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie GARCIA (procuration à M. Joël LARROQUE), Mme Danielle LOUBRIS, Mme Renée BOISSIN (procuration à Mme Annie ALGRANTI), M. Jacques BELLONE (procuration à M. Serge PALUSTRAN), Mme Nathalie SERRE, Mme Valérie VILLEVAL, Mme Sophie CANCEL (procuration à M. Patrick HERBAUT), Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE, Mme Flavie MINETTE, Mme Nathalie PEZZETI (procuration à Mme Françoise GONZALEZ).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse FAURE

**Dispositif d'aide communale au transport des collégiens – renouvellement pour l'année scolaire 2023/2024**

Rapporteur : M. Jacques SEBI

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne prend en charge la totalité des frais d'organisation et de transport collectif des enfants scolarisés dans les collèges lorsqu'ils sont domiciliés à une distance supérieure à un rayon supérieur à 1 kilomètre du collège du secteur dont ils dépendent.

Or, il s'avère que certains enfants situés dans ce rayon, et qui ne sont donc pas pris en charge, éprouvent des difficultés majeures pour se rendre au collège par leurs propres moyens par le fait qu'il n'existe pas pour tous des itinéraires sécurisés qu'ils pourraient emprunter à pied ou à vélo.

Depuis l'année scolaire 2009/2010, la Commune prend en charge 50% du coût du transport d'un aller / retour quotidien durant les périodes scolaires, au moyen du réseau public existant (ligne 20) pour les enfants domiciliés à moins de 1 kilomètre du collège et répondant à la double condition :

- qu'un arrêt de bus de la ligne de transport existe à moins de 300 mètres du domicile,
- que l'itinéraire du domicile au collège ne bénéficie pas d'aménagement permettant l'accès piéton cycle sécurisé.

La Commune intervient sous forme de remboursement de 50% de la somme acquittée par les parents pour ces transports sur présentation du justificatif d'achat des cartes de transport abonnement annuel.

La prorogation de ce dispositif pour l'année scolaire 2023/2024 est présentée aux élus.

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- approuve le principe de la participation de la commune aux frais de transport public des enfants situés à moins de 1 kilomètre du collège, sous réserve qu'un arrêt de bus de la ligne de transport existe à moins de 300 mètres du domicile et que l'itinéraire du domicile au collège ne bénéficie pas d'aménagement permettant l'accès piéton cycle sécurisé,
- fixe cette aide à hauteur de 50% de la valeur cumulée sur la base d'un aller-retour par jour scolaire et sur présentation des justificatifs
- fait application de cette disposition pour l'année scolaire 2023/2024

La secrétaire de séance

  
Marie-Thérèse FAURE



Le Maire

  
Jacques SEBI